

Par Me Laurent LEMAIRE

Huissier de Justice associé à BRIE-COMTE-ROBERT (Seine et Marne)

Chargé d'Enseignement à L'EFB PARIS

# LES ACTIVITES DE L'HUISSIER DE JUSTICE

SES INTERVENTIONS DANS LE CADRE DE LA PREUVE  
ET DE L'EXECUTION DES DECISIONS DE JUSTICE

# LES ACTIVITES DE L'HUISSIER DE JUSTICE

## SES INTERVENTIONS DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DES DECISIONS DE JUSTICE ET DE LA PREUVE

- ▶ Introduction: Historique, Attributions,
- ▶ I. L'Exécution par Huissier de Justice, Etat de l'arsenal juridique à disposition
  - ▶ A. Les textes fondamentaux : l'ordonnance du 2 novembre 1945 et le décret du 29 février 1956.
  - ▶ B. La reforme des procédures civiles d'exécution par La loi du 9 juillet 1991 son décret d'application du 31 juillet 1992.
  - ▶ C. La procédure de saisie contrefaçon: une Mission de l'Huissier dans la protection du Droit de Propriété Industrielle

# LES ACTIVITES DE L'HUISSIER DE JUSTICE

## SES INTERVENTIONS DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DES DECISIONS DE JUSTICE ET DE LA PREUVE

### ► Introduction: Historique, attributions

#### ► Aussi ancien que la loi et aussi nécessaire que les juges

- Il y a 2100 ans « les officiales » de la Pax Romana
- Philippe IV Le Bel par son ordonnance du 31 janvier 1302 donnait pour mission à ses Sergents-Huissiers de signifier et exécuter, saisir et administrer les biens saisis, surveiller les ventes et les criées.
- la loi du 16 août 1790 accorde aux huissiers le monopole de la signification des actes et de l'exécution des jugements. La loi du 20 mars 1791 admit, quant à elle, la nécessité de conserver la fonction d'Huissier

# LES ACTIVITES DE L'HUISSIER DE JUSTICE

## SES INTERVENTIONS DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DES DECISIONS DE JUSTICE ET DE LA PREUVE

- ▶ I. L'Exécution par Huissier de Justice, Etat de l'arsenal juridique à disposition
  - ▶ A. Les textes fondamentaux : l'ordonnance du 2 novembre 1945 et le décret du 29 février 1956.
  - ▶ L'huissier de justice exerce une profession réglementée par un statut particulier contenu dans l'ordonnance du 2 novembre 1945 et son décret d'application du 29 février 1956
    - ▶ signifier les actes et ramener à exécution les décisions de justice ainsi que les actes ou titres en forme exécutoire.
    - ▶ procéder au recouvrement amiable ou judiciaire de toutes créances
    - ▶ effectuer des constatations purement matérielles, sur commission de la justice ou à la requête de particuliers
    - ▶ exercer certaines activités accessoires
    - ▶ Une compétence territoriale déterminée.

# LES ACTIVITES DE L'HUISSIER DE JUSTICE

## SES INTERVENTIONS DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DES DECISIONS DE JUSTICE ET DE LA PREUVE

- ▶ I. L'Exécution par Huissier de Justice, Etat de l'arsenal juridique à disposition
  - ▶ B. La reforme des procédures civiles d'exécution par La loi du 9 juillet 1991 son décret d'application du 31 juillet 1992.
    - ▶ L'esprit de la réforme
    - ▶ Le contenu et les innovations
    - ▶ Les principales mesures d'exécution et conservatoires
      - ▶ La saisie attribution
      - ▶ La saisie vente
      - ▶ L'expulsion
      - ▶ Les mesures conservatoires (saisies conservatoire et suretés judiciaires)

# LES ACTIVITES DE L'HUISSIER DE JUSTICE

## SES INTERVENTIONS DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DES DECISIONS DE JUSTICE ET DE LA PREUVE

- ▶ I. L'Exécution par Huissier de Justice, Etat de l'arsenal juridique à disposition
  - ▶ C. La procédure de saisie contrefaçon: une Mission de l'Huissier dans la protection du Droit de Propriété Industrielle
    - ▶ La saisie contrefaçon est une procédure destinée à apporter la preuve d'une contrefaçon en matière de brevet, de marque, de dessin ou modèle, d'obtentions végétales
    - ▶ Une ordonnance sur requête fixant limitativement les pouvoirs de l'huissier de justice
    - ▶ de la saisie par description à la saisie réelle des produits présumés contrefaits

# LES ACTIVITES DE L'HUISSIER DE JUSTICE

## SES INTERVENTIONS DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DES DECISIONS DE JUSTICE ET DE LA PREUVE

- ▶ II. Le Constat d'Huissier de Justice, un élément de preuve permettant d'emporter la conviction du Juge.
  - ▶ A. La preuve par l'acte, la valeur probante du constat d'huissier renforcée
  - ▶ B. Les limites du constat effectué sans autorisation et le recours à l'ordonnance judiciaire
  - ▶ C. L'adaptation du constat aux nouvelles technologies

# LES ACTIVITES DE L'HUISSIER DE JUSTICE

## SES INTERVENTIONS DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DES DECISIONS DE JUSTICE ET DE LA PREUVE

- ▶ II. Le Constat d'Huissier de Justice, un élément de preuve permettant d'emporter la conviction du Juge.
  - ▶ A. La preuve par l'acte, la valeur probante du constat d'huissier renforcée
    - ▶ Les force probante attachée à tous les actes d'Huissier (art 648 CPC)
    - ▶ Le renforcement de la force probante du constat d'Huissier par la loi Béteille du 22 décembre 2010
    - ▶ La consécration du droit de la preuve (civ 2<sup>ème</sup> 5 avril 2012), le respects de certains droits protégés ne constitue plus un obstacle absolu à l'établissement de preuves
    - ▶ Le Constat d'Huissier: Qualité, rapidité, coût raisonnable...ET outil de pacification



# LES ACTIVITES DE L'HUISSIER DE JUSTICE

## SES INTERVENTIONS DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DES DECISIONS DE JUSTICE ET DE LA PREUVE

- ▶ II. Le Constat d'Huissier de Justice, un élément de preuve permettant d'emporter la conviction du Juge.
  - ▶ B. Les limites du constat effectué sans autorisation et le recours à l'ordonnance judiciaire
    - ▶ Le respect par l'Huissier de Justice des principes fondamentaux
      - ▶ Constater loyalement
      - ▶ Respecter les droits des tiers
    - ▶ Le respect par l'Huissier de Justice des limites de ses attributions
      - ▶ Le recours à l'ordonnance judiciaire
      - ▶ Le respect des termes de l'ordonnance et de la procédure

# LES ACTIVITES DE L'HUISSIER DE JUSTICE

## SES INTERVENTIONS DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DES DECISIONS DE JUSTICE ET DE LA PREUVE

- ▶ II. Le Constat d'Huissier de Justice, un élément de preuve permettant d'emporter la conviction du Juge.
  - ▶ C. L'adaptation du constat aux nouvelles technologies
    - ▶ Le constat en ligne par Huissier de Justice
      - ▶ Un cadre déterminé par la décision du TGI de PARIS du 4 mars 2003
      - ▶ Le constat Internet et la norme NF z67-147
    - ▶ Le Constat et les recherches sur supports numériques et informatiques
      - ▶ Le binôme Huissier de Justice et Expert Informatique